

« Vaccins » covid : entre cons et complotistes, qui a raison ?



[Source : covid-factuel.fr]

Par Gérard Maudrux

« En matière de grande catastrophe publique (covid ?), il faut toujours privilégier la connerie au complot. La connerie est à la portée de tous, c'est donc assez largement répandu. Le complot nécessite beaucoup d'intelligence et d'organisation, c'est très rare ».

J'aime bien ce propos de Michel Rocard, datant d'avril 2016. Alors une fois n'est pas coutume ici, soyons complotistes pour ne pas être cons. Le complotiste, depuis 3 ans, se définit comme celui qui évoque des faits avérés conduisant à un discours que l'on ne doit pas entendre.

L'ICAN, *Informed Consent Action Network*, est une association créée aux États-Unis par des juristes en 2016 afin de faire respecter le droit au consentement éclairé, notion primordiale en matière de soins et de respect de la personne humaine. Elle a remporté avec succès nombre de poursuites dans le domaine de la santé contre les CDC (*Centers for Disease Control*), les NIH (*National Institutes of Health*) et la FDA (*Food and Drug Administration*). Après une victoire historique, la FDA a été contrainte de produire en juillet 2022 des dizaines de milliers de documents chaque mois concernant les vaccins covid-19 Pfizer. L'ICAN publie sur <https://icandecide.org/about-us/>.

## LES DOSSIERS FOURNIS PAR PFIZER

L'ICAN vient de sortir son rapport sur la dernière fourniture de documents de la FDA de juillet 2023, composée des dossiers de 212 personnes qui ont participé à l'essai clinique de Pfizer. Voici quelques extraits, dont les conclusions peuvent être édifiantes.

Tous les événements indésirables (EI) reportés dans les dossiers Pfizer, tous consultables par les sceptiques, se sont produits après vaccination, soit dans le groupe de vaccinés d'origine, mais aussi de patients du groupe placebo d'origine qui ont finalement été vaccinés après la levée de l'aveugle. Le groupe placebo ayant été supprimé, il ne permet plus les

comparaisons à moyen et long terme entre vaccinés et non vaccinés, ce qui est un premier scandale.

Dossier 11111016 : homme de 70 ans, hospitalisé pour thrombose au mollet droit, embolies pulmonaires et fibrillation auriculaire, 2 jours après sa première injection. Absence totale d'antécédents cardiovasculaires et médicaux comme confirmé dans le dossier de Pfizer. Conclusion Pfizer sur l'EI dans ce dossier de 224 pages : le vaccin n'est pas en cause, les problèmes sont dus à « un voyage prolongé en voiture ».

Dossier 11241106 : homme de 49 ans, avec comme seul antécédent un cholestérol élevé, hospitalisé pendant 16 jours pour un infarctus du myocarde causant un accident de vélo, 11 jours après sa deuxième dose. Dans le dossier Pfizer, l'infarctus est signalé comme « non lié » au vaccin, mais « lié à un risque cardiovasculaire » présent chez le patient ! Dans ce dossier l'ICAN déplore l'absence de report de ces EI dans le fichier de « réactogénicité » (EI des vaccins dans les essais cliniques), fichier prévu dans le protocole Pfizer et colligeant les EI.

Dossier 10281033 : homme de 48 ans, qui a déclaré que sa partenaire était enceinte deux mois et demi après sa deuxième dose, avec fausse couche trois semaines plus tard. Comme on peut le voir dans le dossier, la principale préoccupation de Pfizer semblait être de déterminer si la partenaire participait également à l'étude, et, dans l'affirmative, de s'assurer que cet événement indésirable n'était pas signalé deux fois. Non reporté dans le fichier de réactogénicité.

Dossier N° 10281283 : homme de 70 ans, avec antécédents cardiaques et rénaux, hospitalisé pour fibrillation auriculaire et insuffisance rénale aiguë 12 jours après sa deuxième dose. Édifiant : la personne qui saisit les informations sur l'EI admet que la cause de l'EI a été « inventée » lorsqu'on lui demande pourquoi la « déshydratation » était répertoriée comme la cause de l'insuffisance rénale aiguë. On apprend que cette déshydratation n'était qu'une hypothèse avancée par le médecin pour chercher à expliquer le problème rénal, hypothèse devenue un fait et la cause de l'EI, alors que cette déshydratation n'a jamais été démontrée, ne figurant pas dans le dossier médical et non signalée par le patient ! Aucune information dans le recueil de réactogénicité n'a été recueillie pour ce patient.

Dossier N° 10921015 : homme de 68 ans, hospitalisé pour fibrillation auriculaire une semaine après sa première dose. Il souffrait d'hypertension et de dyslipidémie (cholestérol élevé), mais aucun autre problème de santé connexe. Non rapporté.

Dossier N° 11351033 : homme de 68 ans, qui s'est suicidé 4 jours après avoir reçu sa première dose de vaccin, et après avoir reçu deux doses de placebo cinq mois plus tôt. Pfizer a vérifié ses antécédents pour « tentatives de suicide ou hospitalisation récente pour cause de dépression » et n'en a trouvé aucun.

Dossier N° 10391010 : homme de 85 ans ayant des antécédents cardiaques, son cœur a lâché deux mois après sa deuxième injection. Cafouillage entre employés dans le dossier, pour le classement entre degrés de toxicité, 4 ou 5, et aucun report de réactogénicité n'a été fait pour ce sujet.

Dossier N° 11311204 : homme de 85 ans avec entre autres antécédents cardiaques, hospitalisé pour une aggravation de la sténose aortique 15 jours après sa première injection et décédé d'un arrêt cardiaque 10 jours plus tard. Encore une fois, aucune information sur la réactogénicité n'a été recueillie pour ce sujet.

Dossier N° 10711023 : femme de 56 ans avec antécédents cardiaques, diabète et accident vasculaire cérébral en 2019, hospitalisée pour une aggravation de sa maladie coronarienne 11 jours après sa première dose. Sortie de l'étude le 28 août 2020, en raison d'un SAE (*Serious Adverse Event*) ne répondant plus aux critères d'éligibilité de l'inclusion, qui nécessitaient des « participants en bonne santé ». De toute évidence, l'accident vasculaire cérébral, le diabète et les antécédents d'insuffisance cardiaque de cette personne en 2019 n'ont pas été considérés comme suffisants pour la disqualifier comme en mauvaise santé, mais cela devient a posteriori un critère d'exclusion si cela ne va pas bien ! Comme on pouvait s'y attendre, son événement indésirable a été marqué « non lié » au vaccin, l'aggravation de sa maladie cardiaque étant causée par sa maladie cardiaque. Exclue de l'étude et de ses EI !

Dossier N° 10211127 : homme de 54 ans, hospitalisé pour insuffisance cardiaque 26 jours après sa deuxième dose. Il a récupéré, mais s'est retrouvé à l'hôpital six semaines plus tard, où il est finalement décédé d'une insuffisance cardiaque. Malgré les critères d'inclusion de l'essai qui exigeaient que les participants soient jugés « en bonne santé », la cause du décès n'a pas été mise sur le compte du vaccin, mais de son insuffisance cardiaque, comme pour le dossier précédent. Pages 144 et 145 on tergiverse : « *L'aggravation de l'insuffisance cardiaque chronique (ICC) a entraîné la mort. Veuillez préciser pourquoi cela ne serait pas considéré comme un SAE (Événement indésirable grave = EIG) s'il entraînait la mort* »... « *à des fins administratives, veuillez soumettre un suivi SAE indiquant que l'événement aggravation de l'ICC n'est plus un SAE* », et page 150 : « *L'événement a entraîné la mort, mais il n'est pas nécessaire d'être retenu comme un SAE* ».

On constate à la lecture de ces dossiers que tout a été fait pour ne pas retenir la responsabilité du vaccin dans nombre d'événements indésirables, même graves et pouvant conduire au décès. Certains patients ont même été sortis de l'étude pour en améliorer le bilan (Dossier N° 10711023).

On peut constater également que, bien que Pfizer ait sélectionné des bien portants, ceux avec comorbidités ne semblent pas avoir été protégés, mais parfois plutôt aggravés, alors que cela devait être la première cible pour l'indication vaccinale.

L'essai de Pfizer a inclus plus de 43 000 personnes, mais, à ce jour, la FDA

n'a produit que 785 formulaires de rapports de cas, soit pour moins de 2 % des participants à l'essai. Le plus gros des dossiers ci-dessus fait 369 pages. Malheureusement, quantité ne rime pas avec qualité, et la quantité permet de noyer et de cacher le principal. Cela fait croire à un gros travail sérieux, c'est le contraire. J'ai épluché les 180 pages du dernier cas cité, le nombre de corrections et d'anomalies est impressionnant. J'ai déjà rempli des dossiers pour des études de phase 3, ici, cela a été fait par des amateurs, incapables de mettre une date, de répondre oui ou non à des questions simples.

## CONCLUSIONS

Comme on le voit sur ces dossiers, Pfizer était parfaitement au courant de tous ces effets indésirables, notamment cardiovasculaires, et pouvant être mortels. Certains ont été supprimés, d'autres cachés, minimisés, tout comme a été caché le fait que le vaccin ne protégeait pas de la contamination ou de la transmission, afin de présenter un vaccin « *efficace et sûr* », ce qui est loin d'être le cas. Si je sais compter, 4 décès et 9 événements indésirables graves (EIG) sur ces 212 dossiers fournis par Pfizer, cela fait 4 % de EIG avec mortalité de 2 %, pour un vaccin censé lutter contre une maladie mortelle pour 0,2 % des malades ! Combien va-t-on en trouver sur les autres dossiers ? Plus ? Moins ? On comprend mieux que Pfizer et la FDA aient tout fait pour ne pas fournir ces documents. Si le vaccin est sans danger, pourquoi ne pas avoir donné les dossiers immédiatement ? Les auteurs de toutes les études observationnelles sur les traitements précoces ont toujours laissé un libre accès à leurs dossiers, Raoult le premier, n'ayant rien à cacher ni à se reprocher. Ici c'est le contraire.

N'oublions pas que la FDA avait accès à tous ces dossiers avant d'accorder l'autorisation d'utilisation, ainsi que toutes les agences de sécurité du médicament qui ont délivré leurs autorisations. Ces agences n'ont pas lu ces dossiers, et ont fait prendre des risques énormes aux patients en ne remplissant pas leur rôle. Elles ont fait confiance à un laboratoire pourtant multicondamné pour fraudes et dissimulations dans ses études. Si c'est le cas, leur responsabilité est énorme.

Les politiques ont couvert tout cela et continuent de le couvrir. Ce n'est pas sans raison que les laboratoires pharmaceutiques ont demandé à être déchargés des conséquences de ces effets secondaires. Ils savaient où ils allaient, ils savaient le risque énorme pour les patients, et ils ont refusé de l'assumer. Les politiques ont accepté ce risque en toute connaissance de cause. Pourquoi les politiques font-ils tout pour cacher les contrats, s'ils sont clairs et n'ont rien à cacher ? Pourquoi font-ils tout pour éviter que le PDG de Pfizer ne vienne s'expliquer devant des représentants du peuple ? Une question s'impose : est-ce que l'argent serait plus important que la santé des concitoyens ?

Si on regarde Wikipédia et non les sites « complotistes », on apprend que Pfizer a à son actif plus de 40 plaintes entre 1995 et 2009, avec 6,17 milliards de dollars acquittés d'amendes. Pour une affaire sanctionnée

par 2,3 milliards de dollars d'amende, on peut lire sur le site du Département de la Justice américain qu'« *il s'agit du plus grand règlement de fraude de l'histoire contre une société pharmaceutique* ». Pfizer aurait « *trompé les programmes d'assurance-maladie gouvernementaux et versé des commissions occultes à de nombreux professionnels de santé pour pouvoir étendre la commercialisation de ses médicaments* ».

Pfizer est l'entreprise la plus condamnée au monde dans le domaine de la santé, nos dirigeants font affaire avec ces escrocs, qui récupèrent dans de nouvelles actions, aidées par les autorités, de quoi payer 10 fois les amendes de la précédente. On peut lire sur le site du Parlement Européen dans la rubrique des questions au parlement, celle de Mathilde Androuët, qui demande en janvier 2021 si la Commission a pris en compte le passif de Pfizer. La réponse de Mme Stella Kyriakides (commissaire européen à la santé) ne répond pas à la question, les antécédents de Pfizer ne sont pas un problème.

L'histoire se répète avec la complicité des autorités (et de la presse qui muselle ses journalistes d'investigation). Alors comme le dirait Michel Rocard, face à ce scandale (inter) national, ceux qui pensent que les dossiers fournis par Pfizer, les propos recueillis sur le site du département de la justice américaine, les questions au Parlement Européen, etc., sont authentiques, sont des complotistes, et ceux qui pensent que ce sont des faux, sont des cons. Je suis triste de cette évolution de la société qui a perdu toutes ses valeurs, et qui me conduit à être fier d'être complotiste, pour ne pas être un vrai con.

Pour les sceptiques, s'ils veulent bien enlever leurs œillères et consulter les dossiers de Pfizer, les originaux sont tous ici : <https://icandecide.org/pfizer-documents/>, et il y en a encore à venir. Je dois reconnaître à leur lecture, que c'est plus facile d'écouter Véran, Delfraissy, Fischer, Salomon ou Macron, et c'est plus facile d'être con qu'intelligent selon Rocard.